



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 19 novembre 2020 à 11 h 30, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet :

Construction d'une maison unifamiliale à l'arrière d'un lot déjà construit. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644. Diminuer la largeur minimale de la ligne avant du lot projeté à 10 m au lieu de 15,24 m. Le tout tel que décrit au règlement de lotissement numéro 645.

Identification du site concerné :

3360, rue des Pivoines
Lot projeté, partie du lot 3 347 777 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 19 novembre 2020.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 3 novembre 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier